

Commune de Suze

Procès-Verbal du Conseil municipal du 7 mai 2025

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Dominique Chapelle, Sophie Fourquin, Béangère Driay ; Ms. Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absente, ayant donné pouvoir : Mme Noëlle Lantheaume, ayant donné pouvoir à M. Simon Thomé ; Mme Sylvie Bonnassieux, ayant donné pouvoir à Mme Dominique Chapelle ;
- Absent : M. Thierry Vallet
- Secrétaire : M. Ad Koolen

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 – Décision modificative au budget n°1
- 3 – Contrat de location et maintenance du photocopieur
- 4 – Autorisation de cession de parcelles à Mme et M. Blanc
- 5 – Devis pour l'aménagement des réseaux de la parcelle AC 78
- 6 – Demande de subvention pour l'aménagement des réseaux de la parcelle AC 78
- 7 – Devis pour l'éclairage public
- 8 – Demande de subvention pour les travaux sur l'éclairage public
- 9 – Devis des travaux à l'église
- 10 – Demande de subvention pour les travaux de l'église
- 11 – Devis pour une étude de faisabilité du projet de salle communale
- 12 – Procédure chemin rural n°1
- 13 – Contrat de l'agent d'entretien
- 14 – Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Mme. Marielle Gauthier met à l'approbation le procès-verbal du dernier conseil municipal. Le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2025 est approuvé, à l'unanimité. Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Décision modificative au budget n°1

M. Ad Koolen informe le conseil que l'excédent d'investissement reporté lors du vote du budget primitif tenait compte du déficit des restes à réaliser en investissement. Or ces restes à réaliser étant déjà prévus en dépenses et en recettes, l'excédent reporté ne devait pas en être impacté.

Dès lors, il convient de modifier le budget comme suit :

- Section d'Investissement - Recettes :

* article 001 : + 25 240,56 euros

- Section d'Investissement - Dépenses :

* article 1641 : + 25 240,56 euros

L'équilibre du budget est conservé.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

3 - Contrat de location et maintenance du photocopieur

Mme. Bérangère Driay explique que le contrat du copieur actuel arrive à échéance au 30 septembre prochain et il y a lieu de souscrire un nouveau contrat de location et de maintenance.

La société KOESIO a envoyé une proposition pour la fourniture d'un nouveau copieur, la location de celui-ci et le contrat de maintenance s'y rattachant.

On peut décider de valider le devis de renouvellement reçu ou bien solliciter une offre auprès de la concurrence.

Le conseil décide de décaler cette décision à la réunion de juin. Entretemps M. Eric Rolland va chercher d'autres entreprises pour nous faire une proposition en concurrence.

4 - Autorisation de cession de parcelles à Mme et M. Blanc

M. Fabien Lombard apporte des précisions sur le fait que, dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, signée en date du 29 mars 2023, l'EPORA a réalisé le 4 juillet 2024, l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation avec dépendances et parcelles de jardin, la moitié indivise d'un escalier et deux lots de copropriété, appartenant à Madame Huguette JEAN épouse SERRET, moyennant le prix de total de 336.950,00€.

Afin de réaliser une opération de remembrement foncier, il est proposé à Mme Blanc Geneviève et M. Blanc Raymond l'acquisition des biens qui sont en indivision et copropriété.

Les biens objets de la cession sont les suivants :

1°) Immeuble article un

Les dépendances d'un tènement immobilier, figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Superficie
AC	35	Les Jeux	sol	00ha 00a 45ca
AC	43	Les Jeux	sol	00ha 00a 17ca
AC	100	Les Jeux	sol	00ha 00a 10ca
Contenance totale				00ha 00a 72ca

Et à titre indivis :

La moitié indivise d'un escalier, figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Superficie
AC	104	Les Jeux	sol	00ha 00a 04ca

2°) Immeuble article deux

Dans un ensemble immobilier, figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
AC	101	Les Jeux	00ha 00a 09ca

Lot numéro deux (2)

Comprenant l'étage. Ce lot est composé d'une seule pièce.

Et les cinquante centièmes (50/100èmes) des parties communes générales.

3°) Immeuble article trois

Dans un ensemble immobilier, figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
AC	102	Les Jeux	00ha 00a 23ca

Lot numéro un (1)

Comprenant le 1^{er} niveau (niveau du sol). Ce lot est composé d'une cave
Et les cinquante centièmes (50/100èmes) des parties communes générales.

A ce jour, une proposition de rachat a été faite par Monsieur Raymond BLANC et Madame Geneviève BLANC au prix de 23 000,00€ net vendeur et porte sur les parcelles détaillées ci-dessus (à base du calcul des Domaines). La transaction donnera à la commune l'opportunité de revaloriser l'ensemble acquis.
Il convient donc de mandater l'EPOA pour céder les parcelles susvisées.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Devis pour l'aménagement des réseaux de la parcelle ZC 78

M. Simon Thomé explique que, dans le cadre du projet d'habitat réversible envisagé sur la parcelle ZC 78 dans le centre du hameau des Jaux, cette parcelle doit faire l'objet d'un raccordement aux différents réseaux.

Devis du SMPAS :

- devis n°25D001AEP en date du 10/01/2025 pour le raccordement au réseau d'eau potable d'un montant de 2 570,65 euros HT, soit 3 028,23 euros TTC
- devis n°25D001ASS en date du 10/01/2025 pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif d'un montant de 5 320,33 euros HT, soit 5 584,40 euros TTC.

Devis Enedis pour une création de branchement : 1658,88 € HT

Ces travaux, qui sont déjà inscrits dans le budget primitif, pourront être subventionnés.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

6 - Demande de subvention pour l'aménagement des réseaux de la parcelle ZC 78

M. Simon Thomé dévoile ensuite le plan de financement proposé pour une demande de subvention à la CCVD dans le cadre du fonds de transition :

	Participation communale de 50%	Participation CCVD de 50%	Participation globale
Réseaux eau et assainissement	3945,49 € HT	3945,49 € HT	7890.98 € HT
Réseaux électriques	829,44 € HT	829,44 € HT	1658,88 € HT
Montant total	4 774,93 € HT	4 774,93 € HT	9 549.86 € HT

Le montant qui reste à la charge de la commune fera part du calcul du prix de location.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

7 - Devis pour l'éclairage public

M. Eric Rolland informe le conseil qu'il convient d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public des Jaux. Il présente le devis n°DV240167 de l'entreprise ValDrômelectricité en date du 26/11/2024 pour le relamping public d'un montant de 4 789,52 € HT soit 5 747,42 € TTC (10 lampes à changer et unité crépuscule)

Ces travaux pourront être subventionnés.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

8 - Demande de subvention pour les travaux sur l'éclairage public

M. Eric Rolland présente le plan de financement proposé pour une demande de subvention à la CCVD dans le cadre du fonds de transition :

	Participation communale de 50%	Participation CCVD de 50%	Participation globale
Travaux sur éclairage public	2 394,76 € HT	2 394,76 € HT	4 789,52 € HT
Montant total	2 394,76 € HT	2 394,76 € HT	4 789,52 € HT

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

9 - Devis des travaux à l'église

Mme. Sophie Fourquin explique qu'il convient d'effectuer des travaux de changement des menuiseries de l'église des Jaux.

Plusieurs devis ont été reçus. Madame Fourquin présente le devis le mieux disant. C'est le devis n°DE00001398 de l'entreprise Salvayre en date du 21/03/2025 pour la porte d'entrée (du clocher) et deux fenêtres d'un montant de 3 076.00 € HT, 3 691.20 € TTC.

Il convient aussi de mettre en conformité aux normes le réseau électrique de l'église.

Plusieurs devis ont été reçus. Madame Fourquin présente le devis le mieux disant. C'est le devis n°000214 de l'entreprise HENARD François en date du 05/05/2025 d'un montant de 1 115 € HT, soit 1 115 € TTC.

Ces travaux pourront être subventionnés. Vue les activités dans le village les travaux doivent bien être organisés.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

10 - Demande de subvention pour les travaux de l'église

Mme. Sophie Fourquin présente le plan de financement proposé pour une demande de subvention à la CCVD dans le cadre du fonds de transition :

	Participation communale de 50%	Participation CCVD de 50%	Participation globale
Menuiseries	1 538.00 € HT	1 538.00 € HT	3 076 € HT
Réseaux électriques	557,50 € HT	557,50 € HT	1 115 € HT
Montant total	2 095,50 € HT	2 095,50 € HT	4 191 € HT

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

11 – Devis pour une étude de faisabilité du projet de salle communale

Mme. le Maire rappelle le projet Cœur du Village. Dans ce cadre, il est proposé de confier une mission d'étude pour le projet de salle communale au cabinet d'architecte A-Graph. Cela permettra d'avoir une idée précise des coûts à envisager.

Un devis a été transmis par M. Martin Drescher le 9 avril 2025. La mission partielle de faisabilité prévoit 3 heures de réunion de préparation (visite des lieux, programme), une étude de faisabilité ainsi que 4 heures de restitution. Les déplacements sont compris. L'ensemble du devis s'élève à 3 333.33 € HT, soit 4 000 € TTC. La mission d'étude sera achevée fin juin.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

Pour une éventuelle demande de financement auprès de la CCVD dans le cadre du fonds de transition, le plan de financement pourra être le suivant :

	Participation communale de 50%	Participation CCVD de 50%	Participation globale
Etude de faisabilité	1 666.66 € HT	1 666.66 € HT	3 333.33 € HT
Montant total	1 666.66 € HT	1 666.66 € HT	3 333.33 € HT

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

L'ensemble de ces demandes de financements auprès de la CCVD (points 6, 8, 10 et 11 ci-dessus) sera regroupé dans une demande unique s'inscrivant dans le cadre du projet « Cœur du Village » : aménagement, rénovation et revitalisation des espaces partagés et de vie publique.

12 – Procédure chemin rural n°1 (information)

M. Fabien Lombard informe que, suite au rendu du rapport de l'expert – selon son analyse estimée plutôt favorable pour la commune -, un groupe de travail a été formé des élus et une association pour trouver la meilleure stratégie pour la commune. Évidemment le conseil et le Maire restent concernés dans la suite de cette procédure. Maintenant – après un constat d'huissier de fermeture à deux côtés de ce chemin – sous le mandat du Maire une procédure en référé a été relancée auprès Ms. Blanc et Dorille pour demander l'ouverture dudit chemin et pour être remboursée pour toutes les frais à charge de la commune. L'audience est annoncée le 28 mai 2025. Selon lui on peut imaginer que, comme d'habitude, les différents avocats de la partie adverse vont jouer la montre en demandant le report de l'audience, mais la commune espère que le juge va juger le 28 mai.

M. Ad Koolen explique que, entre la réunion du groupe de travail - dont il faisait part - et maintenant, il a bien réfléchi et qu'il s'est vraiment troublé. Après étude détaillée de l'assignation actuelle (en projet), le rapport d'expertise et la première assignation, il regrette d'avoir participé au groupe de travail. Il regrette en plus le conseil de ce groupe au Maire d'aller en référé et il s'en excuse. « *La procédure en référé n'est pas la bonne réponse, ça doit être la communication et discussion avec les concernés. Maintenant toutes les parties gaspillent de l'argent, de l'énergie et d'effort en causant du chagrin. Et tout ça pour rien !* »

Sa confusion avec la situation actuelle consiste de 3 points :

1. Il nous faut – si on veut - une procédure au fond – comme dit l'expert aussi
2. Le rapport de l'expert est contradictoire sur sa solution de régularisation de la situation
3. Aspect juridique : parce que la procédure actuelle diffère de la première procédure à cause d'une autre demande, c'est devenu une nouvelle procédure et le Maire n'est pas autorisé de démarrer telle procédure sans l'autorisation du conseil.

Il demande donc Mme. le Maire de retirer cette procédure, de reconsidérer ce qui est prudent maintenant et – en cas d'ester en justice – de demander l'autorisation nécessaire du conseil municipal.

Mme. Le Maire lui répond que c'est l'interprétation de lui et que la commune est en train de continuer l'ancienne procédure jusqu'au bout. M. Ad Koolen lui explique que ça peut être un risque pour la commune à cause d'absence d'autorisation.

Elle propose que M. Ad Koolen intervienne en parlant avec les parties, ce qu'il accepte.

13 – Contrat de l'agent d'entretien (information)

Le contrat de Mme Danielle Petit arrive à échéance. Le Maire propose de le renouveler pour une durée de 2 ans (ce qui est prévu dans la procédure).

14.1 – Question diverse : dossiers d’urbanisme

Mme. Dominique Chapelle présente le dossier d’urbanisme :

Permis de construire déposée par Mme Sara Tirler, les Menus, pour travaux sur construction existante et construction d’une annexe : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

14.2 – Question diverse : Travaux réparation/restauration église Vieux Village

M. Ad Koolen demande si la commune envisage des travaux de réparation/restauration des pierres tombées de l’église du Vieux Village. Mme. Le Maire lui répond qu’elle demandera ça au maçon la semaine prochaine.

14.3 – Question diverse : lettre de relance SGC Crest pour la facture d’eau de décembre 2024

M. Ad Koolen a reçu de la SGC Crest une lettre de relance pour la facture d’eau de décembre 2024. Il s’est informé auprès cette Service et lui est expliqué que le basculement du budget eau de Suze vers le SMPAS est à l’origine de cette lettre « sans objet ». Il demande au Maire de s’informer sur les conséquences budgétaires éventuelles pour la commune et d’informer les autres Suzois du statut de cette lettre.

14.4 – Question diverse : Travaux prévus autour le monument et l’église

M. Simon Thomé intervient sur les travaux prévus pour l’église et la restauration du mur sous le monument. Vu les activités prévues par le Comité des Fêtes etc. il estime que ce n’est pas le bon moment d’agir maintenant, mais que ces travaux seront mieux adaptés à nos besoins, voir notre calendrier. Il en va contacter l’entreprise Bouvat.

14.5 – Question diverse : Travaux préau de l’école

Mme. Le Maire explique que les travaux du préau de l’école sont arrêtés à cause d’une surprise : une boîte électrique encore sous tension. Fin mai l’entreprise reprendra les travaux, éventuellement à finir après juillet.

14.6 – Question diverse : Questions et remarques du public

1. M. Alloix demande si l’intervention de M. Ad Koolen par rapport à la procédure CR-1 (voir point 12 ci-avant) va influencer l’audience de 28 mai. Mme. Le Maire et M. Ad Koolen lui répondent que sans résultat de l’intervention l’audience se tiendra le 28 mai.
2. M. Gauthier explique :
 - a. Que les travaux de l’église, si réalisés en alu, ont une garantie de 30 ans ;
 - b. Que le devis d’HENARD n’est que pour le gros œuvre, il en faut ajouter le matériel ;
 - c. Que le samedi 17 mai la marche évangile prendra place depuis la boulangerie de Blacons. Messe à 16h à l’église de Chosséon ;
 - d. Que la représentation du vitrail de l’église de Chosséon est très belle.

Fin de la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : mercredi 11 juin 2025, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 8 mai à 11h00, Commémoration au monument
- 13 mai à 14h00, PLUI, retour avis PPA
- 14 mai à 09h00, Tirage au sort jurés d’assises
- 15 mai à 18h00, Conférence des Maires
- 16 mai à 14h30, DAH en mairie
- 17 mai à 09h30, Cœur du Village avec les associations de Suze
- 19 mai à 18h00, SMPAS

- 20 mai à 10h00, Fibre (à Suze)
- 20 mai de 08h30 à 13h00, Coupure d'électricité à Suze
- 20 mai à 14h00, PLUI
- 20 mai à 18h00, Conférence des Maires, transfert eau et assainissement
- 21 mai à 18h30, Réunion de bassin à Cobonne
- 21 mai à 19h30, Repas Maires de Gervanne-Sye
- 22 mai à 14h00, CCVD service éco en mairie
- 27 mai à 19h00 Conseil communautaire CCVD
- 28 mai à 20h00, Réunion d'équipe

Le secrétaire,
Ad Koolen



Le Maire,
Bérangère Driay



